



Cotonou, le 06 juillet 2017

**ADOPTION PAR LE GOUVERNEMENT DU PROJET DE DECRET
PORTANT CREATION DU CONSEIL NATIONAL DU DIALOGUE SOCIAL :
CLARIFICATION DU PAYSAGE SYNDICAL AU BENIN**

Camarades travailleurs,

Certains d'entre vous ont dû suivre par voie de presse ou par les réseaux sociaux que le Conseil des Ministres du mercredi 28 juin 2017 a adopté entre autres projets de décret, un projet de décret portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Conseil National du Dialogue Social (CNDS) au Bénin, chargé de la mise en œuvre de la Charte nationale du dialogue social.

Vous vous rappelez certainement que sur la question de la signature de la Charte Nationale du Dialogue Social avec le gouvernement, le patronat privé, le 30 août 2016, la CSTB avait réservé sa signature parce qu'elle ne se sentait pas rassurée d'une part, par la gouvernance du Président Patrice TALON, et d'autre part, par le contenu de la Charte non prévue par le Code du Travail et son inutilité au vu des nombreuses structures de concertation de négociation et de dialogue social qui existaient déjà. Un an de gouvernance après, Patrice TALON, avec ses réformes calamiteuses, ses mesures agressives et antipopulaires, donne entièrement raison à la CSTB qui s'est refusé de lui signer un chèque à blanc.

Le décret adopté nomme un bureau de trois membres qui dirige le Conseil. Savez-vous qui compose le bureau du fameux Conseil National pour le Dialogue Social ? Tenez vous bien. Ce sont :

Président : Guillaume ATIGBE (ancien Secrétaire Général de la CSA-Bénin, représentant du gouvernement)

1^{er} vice président : Nicolas ADAGBE (ancien Président du CES, représentant du Conseil National du Patronat)

2^{ème} Vice Président : Anselme AMOUSSOU (Secrétaire Général de la CSA-Bénin, représentant les confédérations syndicales).

Noël CHADARE de la COSI-Bénin, Emmanuel ZOUNON de l'UNSTB et les Secrétaires Généraux de la CSUB et de la CSPIB sont membres du Conseil National pour le Dialogue Social qui compte trente-et-un (31) membres dont onze (11) proviennent du gouvernement et dix (10) du patronat privé (cf projet de décret du 28 juin 2017) contrairement aux dispositions de la charte nationale du dialogue social qui prévoient trente (30) membres.

Evidemment, la CSTB, non signataire de la charte, n'est pas représentée dans cette structure dont la fonction essentielle est de ligoter les travailleurs et d'empêcher la satisfaction de leurs revendications. Observons en passant que le gouvernement qui s'est refusé d'appliquer les résultats des élections professionnelles en ce qui concerne la représentation des

organisations syndicales des travailleurs au Conseil Economique et Social, l'a appliqué en ce qui concerne le fameux Conseil de dialogue social en donnant trois sièges respectivement à la CSA-Bénin et à la CGTB, et un siège à chacune des autres confédérations du groupe dit des "six", signataires de la Charte.

A quoi servira un Conseil National de Dialogue Social dont les 2/3 des membres sont du patronat public et privé contre 1/3 seulement représentant les travailleurs ?

A quoi sert cette structure **budgétivore** alors qu'existent et fonctionnent déjà la commission nationale de concertation et de Négociations Collectives Confédérations Syndicales /Gouvernement et, dans chaque département ministériel, des conseils sectoriels de dialogue sociale ? Il est connu de tout le monde que le dialogue social est en panne au Bénin et du fait particulièrement du pouvoir de Patrice Talon. L'opérationnalisation de la Charte dite de dialogue social, demandée à cor et à cris par certaines confédérations syndicales, alors que tout le monde voit la manière dictatoriale dont le pays et le sort des travailleurs est traité par le pouvoir, est illustrative du rôle de cet organe.

En effet, le gouvernement viole lui-même allègrement sa propre charte :

- en opérant des réformes sans associer les travailleurs ;
- en violant les libertés démocratiques avec l'interdiction des marches et l'impunité des violateurs de ces libertés ;
- en faisant voter par des députés, des lois scélérates qui rendent davantage plus précaire l'emploi public et privé au Bénin ;
- en privatisant des secteurs publics y compris ceux stratégiques, remettant ainsi le patrimoine public dans les mains de mafieux et en créant des milliers de chômeurs aggravant la misère dans le pays ;
- en organisant des déguerpissements brutaux et sans aucune mesure d'accompagnement des pauvres vendeuses et artisans ;

Si la commission de négociations dirigée par le ministre d'Etat, Abdoulaye BIO TCHANE et le ministre en charge du travail, Adidjatou MATHYS n'a pu trouver de solutions aux problèmes des travailleurs, est-ce le Conseil National de Dialogue Social présidé par Guillaume ATTIGBE, Nicolas ADAGBE et Anselme AMOUSSOU, tous bien connus de vous, qui résoudra ces problèmes ?

L'acte que vient de poser le gouvernement de Patrice TALON a néanmoins un avantage : clarifier davantage la situation au niveau du paysage syndical. D'un côté, se retrouvent ceux qui, de tout temps, complotent avec le gouvernement et le patronat contre les travailleurs ; et de l'autre côté, ceux qui se battent de façon conséquente et déterminée avec les travailleurs pour la satisfaction de leurs revendications.

Travailleurs, la CSTB vous appelle par conséquent à davantage d'attachement à vos intérêts et revendications face au pouvoir anti populaire de ruse de Patrice Talon, et encore plus de vigilance face aux opportunistes et traites (déjà bien connus de vous) à la cause des travailleurs.

Non aux manœuvres dilatoires !

Non à la violation des libertés démocratiques !

Seule la lutte paye !

Le Secrétaire Général de la CSTB

Paul Essè IKO.-